

Pourquoi?

Les matières organiques, dans notre sac vert, représentent approximativement 40 % de nos résidus. De plus, elles occupent 30 % de l'espace des sites d'enfouissement.

Les matières organiques représentent la principale cause de contamination. Lorsque ces matières sont enfouies, la fermentation en absence d'oxygène (anaérobie) génère des gaz nauséabonds et explosifs (biogaz) qui contribuent à l'effet de serre.

Chacun peut faire sa part pour l'environnement et réduire les effets néfastes associés à l'enfouissement des matières organiques. En fabriquant du compost à partir des résidus organiques, nous réduisons la charge polluante des lieux d'enfouissement et nous contribuons à l'amélioration de la qualité des sols et à la réduction de l'usage des engrais qui peuvent occasionner d'autres problèmes environnementaux. Le compostage nous donne également une diminution des coûts de transport et des coûts d'enfouissement.

Les bacs bruns dédiés exclusivement aux matières compostables sont offerts gratuitement aux personnes résidentes des secteurs concernés. Les bacs demeurent la propriété de la MRC.



Pour plus d'information

Téléphone : 418-435-2639

- Stéphanie Rochette (poste : 6012)
- Isabelle Tremblay (poste : 6011)

Courriel :

srochette@mrccharlevoix.ca

MRC DE CHARLEVOIX

4, place de l'Église, Local 201
Baie-Saint-Paul, Québec
G3Z 1T2

Téléphone: 418-435-2639 poste 6012
Télécopieur: 418-435-2666
www.mrc-charlevoix.ca

Suivez-nous sur Facebook

<http://www.facebook.com/mrccharlevoix.verdure>



Collecte des matières organiques (bac brun)



Le succès de cette collecte
repose sur votre participation!



Août 2016

Collecte des matières organiques

Seul les sacs de papier sont autorisés dans la collecte.



Poursuivant ses efforts de mise en œuvre de son plan de gestion des matières résiduelles et afin de réduire significativement le volume de déchets envoyés à l'enfouissement, la MRC de Charlevoix offre aux résidants des périmètres plus urbanisés de ses municipalités la collecte de matières organiques. Grâce à cette collecte, l'ensemble des résidus organiques de maison et de jardin pourront être mis en valeur par le compostage.



Quoi mettre dans son bac?

Matières acceptées :

- Pain et céréales
- Pâtes alimentaires et riz
- Viande et os
- Poisson et fruits de mer
- Produits laitiers
- Marc de café (filtre inclus)
- Sachet de tisane et thé
- Paille et foin
- Œuf (entier)
- Plantes mortes et fleurs séchées
- Écales de noix
- Fruits (cuits, crus, pourris)
- Légumes (cuits, crus, pourris)
- Noyaux
- Gazon (herbicyclage meilleure solution)
- Mauvaises herbes
- Taille de cèdres (feuillage)
- Feuilles mortes
- Cendre de poêle (refroidie 72h avant)
- Sac de papier



Matières non-acceptées :

- Branches d'arbres
- Couches
- Serviettes sanitaires
- Morceaux de bois
- Huile végétal
- Textile et cuir
- Litières et excréments d'animaux
- Vaisselle, ustensiles de plastique
- Poussière d'aspirateur
- Bois traité
- Matières contaminés avec des pesticides ou des produits dangereux
- Arbres de Noël
- Autres déchets de toutes sortes
- Sacs de plastique (compostables ou non)

Sacs de plastique compostables ou biodégradables **INTERDIT!**

